

Ville de Sarrebourg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/116

en date du 8 décembre 2023
convoqué le 1er décembre 2023

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

M. Camille ZIEGER, Mme Louiza BOUDHANE, M. Hervé KAMALSKI, Mme Bernadette PANIZZI, M. Etienne KREKELS, Mme Sandrine WARNERY, M. Laurent MOORS (départ à 19h14), Mme Carole MARTIN, M. Fabien DI FILIPPO, Mme Céline BENTZ, M. Philippe SORNETTE, Mme Antoinette JEANDEL, Mme Anne-Marie DEHU, M. Brice TASKAYA, Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER, MM. Martial BOVI, Jean-Yves SCHAFF, Guy BAZARD, Fabien KUHN.

Absents excusés :

M. Roland KLEIN qui donne procuration à M. Camille ZIEGER
Mme Marie-France BECKER qui donne procuration à Mme Anne-Marie DEHU
Mme Virginie FAURE qui donne procuration à Mme Bernadette PANIZZI
Mme Annie CANFEUR qui donne procuration à Mme Sandrine WARNERY
M. Patrick LUDWIG qui donne procuration à Mme Louiza BOUDHANE
Mme Françoise FREY qui donne procuration à Mme Antoinette JEANDEL
Mme Isabelle LICKTEIG-LEDEUIL qui donne procuration à Mme Céline BENTZ
M. Stéphane POIROT qui donne procuration à Mme Carole MARTIN
Mme Catherine VIERLING
Mme Nurten BERBER

Absents :

M. Christophe HENRY
M. Jean-Michel CLERGET
Mme Giuseppa FAIVRE

Assistaient à la séance : Mme Julia MENGIN, Directrice générale des services
M. Stéphane LITSCHER, Directeur des services techniques
Mme Chantal LOMBARD, Chef du service des finances
Mme Catherine BRUNNER, Direction générale
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : M. Fabien DI FILIPPO



Nombre de membres présents : 20
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 28
Quorum : 17 membres

TARIFS DE L'EAU APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Il est rappelé que le prix de l'eau se décompose de la façon suivante :

- le prix de l'eau au m3 vendu auquel on additionne :
- la redevance de lutte contre la pollution, fixée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et reversée intégralement à l'organisme ;
- la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, est en fonction des m3 d'eau prélevés et distribués au cours de l'année. Cette redevance est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- la TVA à 5,5% calculée sur l'ensemble des trois tarifs énumérés ci-dessus ;
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, fixée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et reversée intégralement à l'organisme. Cette redevance est soumise à une TVA de 10%.

Le maire propose de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2024 :

- le prix du m3 d'eau reste inchangé à 1,20€ HT pour la commune de Sarrebourg.

Le maire rappelle qu'après concertation avec les communes extérieures, il a été proposé d'appliquer un tarif au prorata de la valeur patrimoniale du réseau desservant chaque collectivité sur le tarif applicable à la ville de Sarrebourg.

Il est ainsi proposé de maintenir les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2024 :

Communes	Tarifs de l'eau
Hesse, Schneckenbusch, Buhl-Lorraine, Imling	0,958 € HT/m3
Haut-Clocher	0,999 € HT/m3
Lettenbach, Saint Luc, Abreschviller	0,888 € HT/m3
Saint Quirin, Vasperviller	0,871 € HT/m3
Voyer	0,915 € HT/m3

- le montant de la redevance de lutte contre la pollution reste à 0,350€ HT par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

- la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reste à 0,075€ HT par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reste inchangée, soit 0,233€ HT par m3, conformément aux termes de la délibération n° 2018/27 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du 12 octobre 2018 ;

Pour mémoire : Les tarifs de location des compteurs restent ceux fixés par décision du maire n°120 du 26 août 2015.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 30 novembre 2023 après en avoir délibéré, DECIDE avec 28 avis favorables :

1°) D'approuver le maintien des tarifs de l'eau pour la commune de Sarrebourg et pour les communes extérieures à compter du 1^{er} janvier 2024 comme présenté ci-dessous :

Communes	Tarifs de l'eau
Sarrebourg	1,200 € HT/m ³
Hesse, Schneckenbusch, Buhl-Lorraine, Imling	0,958 € HT/m ³
Haut-Clocher	0,999 € HT/m ³
Lettenbach, Saint Luc, Abreschviller	0,888 € HT/m ³
Saint Quirin, Vasperviller	0,871 € HT/m ³
Voyer	0,915 € HT/m ³

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
Sarrebourg, le 12 décembre 2023

Le secrétaire de séance,



Fabien DI FILIPPO

Le Maire,



Alain MARTY